



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 27 MARS 2025

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 20

votants : 20

Date de convocation : 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absentes : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme OUTREVILLE Angélique ;

Absents excusés : M. MOLVAUX Gérard ; Mme AUSSANT Angélique ; M. RAULT Pierre-Antoine ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ;

Pouvoirs : M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

Mme AUSSANT Angélique donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

M. RAULT Pierre-Antoine donne pouvoir à M. MOREL Sylvain.

Secrétaire de séance : M. COUASNON Michel.

2024-03-025 - PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 (BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES)

Arrivées de Madame LEE à 20h10 et de Madame GUILLOUX à 20h15

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE / PROPOSITION

Vu la note de présentation synthétique du Budget Primitif 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1- D'adopter le budget principal 2025 de la ville tel qu'il a été présenté ;
- 2- D'adopter le budget annexe 2025 de Jovence tel qu'il a été présenté ;
- 3- D'adopter le budget annexe 2025 du Lotissement du Floret tel qu'il a été présenté ;
- 4- D'adopter le budget annexe 2025 du Lotissement de l'Étang tel qu'il a été présenté ;
- 5- D'adopter le budget annexe 2025 du Lotissement Saint-Martin qu'il a été présenté.

DECISION

À la suite du débat d'orientation budgétaire du 27 février 2025 et après avoir entendu la présentation des budgets 2025 par Monsieur le Maire adjoint aux finances ainsi que par Monsieur RENAULT, Directeur Général des Services (DGS), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget principal 2025 de la ville tel qu'il a été présenté ;
- Adopte le budget annexe 2025 de Jovence tel qu'il a été présenté ;
- Adopte le budget annexe 2025 du Lotissement du Floret tel qu'il a été présenté ;
- Adopte le budget annexe 2025 du Lotissement de l'Étang tel qu'il a été présenté ;
- Adopte le budget annexe 20265 du Lotissement Saint-Martin tel qu'il a été présenté ;

Fait et délibéré, le 27 mars 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.